

Le 16 décembre 1992

PROJET DE PROGRAMMES ADRESSE A LA DIRECTION DES LYCEES ET COLLEGES

SERIES GENERALES

ARTICLE 1

L'enseignement en classe terminale a pour objectif d'aider chaque élève à accéder à l'exercice autonome du jugement, en lui donnant les éléments d'une culture philosophique initiale et les moyens de la mettre en œuvre.

ARTICLE 2

Dans les classes terminales conduisant aux baccalauréats des séries générales, les programmes figurants en annexe se composent :

- d'une liste de notions,
- d'une liste d'auteurs,

ces deux listes étant suivies de questions au choix.

Les divers éléments du programme seront étudiés conjointement et c'est à l'occasion de leur étude que les compétences requises pour leur mise en œuvre seront acquises ou consolidées, qu'elles soient d'ordre général comme la maîtrise de l'expression écrite et orale, ou plus proprement philosophiques comme de savoir poser un problème, définir un concept et le transporter d'un champ à un autre, lire un texte selon l'ordre de ses raisons, bâtir une argumentation cohérente et parvenir à une prise de position raisonnée.

I - NOTIONS

L'étude des notions est toujours déterminée par des problèmes philosophiques, dont le choix et la formulation sont laissés à l'initiative des professeurs.

Dans le programme des sections, les notions sont regroupées de façon purement indicative. Ces groupements sont proposés parmi d'autres possibles. Les notions, qu'elles figurent comme titres ou sous un des titres, ont toutes le même statut : elles n'indiquent pas des chapitres successifs, mais les directions dans lesquelles la recherche et la réflexion sont invitées à s'engager. L'ordre d'énumération choisi pour les notions du programme n'impose donc aucun ordre obligatoire à leur étude : il faut et il suffit qu'elles soient toutes examinées.

Au présent programme est adjointe, dans un document d'accompagnement, une liste qui indique quelques repères, certaines distinctions terminologiques et conceptuelles que les élèves ont besoin de savoir identifier et utiliser pour la compréhension des problèmes liés aux notions et aux textes philosophiques de leur programme.

II - AUTEURS

Il n'y a pas lieu d'établir une liste des œuvres dont l'analyse peut contribuer à l'étude des notions du programme. Le professeur choisit librement les textes qui répondent le mieux aux besoins philosophiques de son enseignement. Mais dans toutes les classes terminales on entreprendra l'étude suivie d'œuvres philosophiques choisies dans une liste limitative d'auteurs.

Cette liste est celle à laquelle se réfèrent les épreuves tant écrites qu'orales au baccalauréat. Parmi les œuvres des auteurs dont le nom figure sur cette liste, le professeur choisit celles dont l'analyse peut être entreprise en même temps que l'étude des thèmes et en relation avec elle. Telle œuvre sera étudiée dans son ensemble: le professeur délimite alors les passages qui feront expressément l'objet d'une explication de texte. Tel le autre sera étudiée dans certaines de ses

parties : celles-ci devront avoir une certaine ampleur, former un tout et présenter un caractère de continuité. Dans chaque section, le nombre d'œuvres sera proportionné à l'horaire: au minimum deux en série L, une en série ES et en série S. Quand plusieurs œuvres seront étudiées, elles ne seront jamais toutes choisies dans le même période (la liste fait apparaître trois périodes : Antiquité et le Moyen-âge, la période moderne, la période contemporaine) et l'une de ces œuvres au moins sera étudiée dans son ensemble.

III - QUESTIONS AU CHOIX Les questions au choix ne doivent pas être considérées comme s'ajoutant aux autres éléments du programme : elles en constituent un éventuel approfondissement, en permettant à chaque professeur d'associer au mieux ses propres compétences et les intérêts de sa classe pour enrichir la formation philosophique apportée et lui donner une inflexion spécifique.

Ces questions au choix (au maximum deux en section L et une dans les autres sections) figureront sur le livret scolaire au même titre que les œuvres choisies sur la liste d'auteurs. Le temps réservé à leur étude sera proportionné au nombre d'heures dont dispose l'enseignement philosophique dans chaque section : il ne dépassera pas un cinquième de ce nombre dans l'ensemble de l'année scolaire.

SERIES TECHNOLOGIQUES

ARTICLE 1

L'enseignement en classe terminale a pour objectif d'aider chaque élève à accéder à l'exercice autonome du jugement, en lui donnant les éléments d'une culture philosophique initiale et les moyens de la mettre en œuvre.

ARTICLE 2

Dans les classes terminales conduisant aux baccalauréats des séries technologiques, les programmes figurant en annexe se composent :

- d'une liste de thèmes,
- d'une liste d'auteurs,

ces deux listes étant suivies de questions au choix.

Les divers éléments du programme seront

étudiés conjointement et c'est à l'occasion de leur étude que les compétences requises pour leur mise en œuvre seront acquises ou consolidées, qu'elles soient d'ordre général comme la maîtrise de l'expression écrite et orale, ou plus proprement philosophiques comme de savoir poser un problème, définir un concept et le transporter d'un champ à un autre, lire un texte selon l'ordre de ses raisons, bâtir une argumentation cohérente et parvenir à une prise de position raisonnée.

I - THEMES

L'étude des thèmes est toujours déterminée par des problèmes philosophiques, dont le choix et la formulation sont laissés à l'initiative des professeurs.

Dans le programme, ces thèmes de réflexion sont ordonnés de façon purement indicative. Ils n'indiqueront pas des chapitres successifs, mais les directions dans lesquelles la recherche et la réflexion sont invitées à s'engager. Ils signalent quelques unes des interrogations les plus enracinées dans la tradition philosophique, qui structurent une pluralité de domaines et recourent l'ensemble des notions au programme des séries générales. Ils ne privilégient donc ni n'excluent aucun objet d'étude, l'approfondissement d'aucune notion ou problème particuliers. Il faut et il suffit qu'ils aient tous été étudiés et que la problématique ouverte par chacune d'eux ait été examinée.

II - AUTEURS

Il n'y a pas lieu d'établir une liste des œuvres dont l'analyse peut contribuer à l'étude des notions du programme. Le professeur choisit librement les textes qui répondent le mieux aux besoins philosophiques de son enseignement. Mais dans toutes les classes, on entreprendra l'étude suivie d'une œuvre philosophique au minimum choisie dans une liste limitative. Cette liste est celle à laquelle se réfèrent les épreuves du baccalauréat. L'étude des œuvres sera adaptée à l'horaire de la classe, et elle ne prendra pas nécessairement la forme d'une analyse suivie et systématique.

III - QUESTIONS AU CHOIX

Les questions au choix ne doivent pas être considérées comme s'ajoutant aux autres éléments du programme : elles ne constituent un éventuel approfondissement, en permettant à chaque professeur d'associer au mieux ses propres compétences et les intérêts de sa classe pour enrichir la formation philosophique apportée et lui donner une inflexion spécifique. La question au choix (une au maximum dans les séries technologiques) figurera sur le livret au même titre que les œuvres choisies sur la liste d'auteurs. Le temps réservé à son étude ne dépassera pas un cinquième des heures dont dispose l'enseignement philosophique dans l'ensemble de l'année scolaire.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROGRAMMES DES SERIES GENERALES

Projet adressé le 7 février 1993

LES REPERES

L'objet du présent document est de fournir une liste de repères indispensables aux élèves pour identifier les problèmes philosophiques qui leur sont soumis et élaborer eux-mêmes un discours constant.

Ce document prend en compte la situation doublement exceptionnelle de l'enseignement philosophique, dispensé à tous les élèves et sur une seule année, et sanctionné à la fin de cette unique année par un examen national. Cette situation impose à l'élève des contraintes particulières. Il est tenu comme candidat de s'orienter, au jour de l'examen, devant un sujet commun à tous, malgré la singularité de l'itinéraire suivi pendant l'année. En effet, la liberté philosophique et pédagogique de l'enseignant doit demeurer totale. Il doit être seul responsable de l'ordre dans lequel il traite les diverses notions, des problèmes qu'il pose à leur propos, des réponses qu'il y apporte. On ne saurait lui dicter un plan de cours, ni des points de passage obligés. Mais l'itinéraire que l'enseignant détermine librement est aussi celui qu'il fait suivre à ses élèves. Nul ne saurait se désintéresser des conséquences de cette liberté pour l'élève, au jour de

l'examen, et aucun professeur ne revendique de ne pas préparer ses élèves à ce sur quoi précisément ils seront jugés par ses collègues. Il faut donc satisfaire à une demande légitime du candidat sur ce qu'on est en droit d'attendre de lui. Or une liste de vingt ou trente notions ne répond pas à cette demande. C'est pourquoi elle est assortie d'une liste de repères.

Ces repères sont de deux sortes : d'une part, des distinctions lexicales opératoires en philosophie, dont l'ignorance ou la représentation confuse font obstacle à la pratique d'une pensée rigoureuse ; d'autre part, des distinctions conceptuelles enracinées dans la tradition et constitutives d'une culture philosophique élémentaire.

Ne constituant pas des parties de cours mais des moyens pour s'orienter dans la pensée, ces repères ne sont ni attachés exclusivement à telle ou telle notion, ni porteurs d'une problématique singulière. L'ordre de leur présentation ici indiqué ne lie donc en rien le professeur qui pourra librement déterminer à quelle occasion il les fera rencontrer à ces élèves. Pour la même raison, aucune définition mécaniquement acquise de ces repères ne saurait tenir lieu de l'apprentissage de leur usage pertinent.

Au moment de l'examen, quelle que soit la diversité des itinéraires choisis par les professeurs, les commissions de choix des sujets et les correcteurs trouveront là une explicitation des distinctions et des instruments dont ils sont en droit d'attendre un usage correct de la part des candidats. Ceux-ci, de leur côté, devraient être mieux à même de satisfaire aux exigences des épreuves d'examen.

La liste proposée ne constitue qu'une première approche ouverte et perfectible au fil de la réflexion et de la discussion entre les professeurs, notamment lors des commissions d'harmonisation.

C'est pourquoi dans chaque académie, à l'occasion des commissions d'entente entre les correcteurs, les rapports de synthèse pourront proposer toutes les modifications de cette liste jugées nécessaires pour mieux répondre aux exigences de l'enseignement philosophique et de son évaluation.

Liste des repères

L'HOMME (L/ES/S) Humanité et animalité Inné et acquis Nature humaine et condition humaine	LA VERITE (L/ES/S) Vérité et réalité Vérité et validité Certitude et évidence Croire et savoir	LA TECHNIQUE (L) Science et technique. L'outil et la machine.
LE LANGAGE (L/ES/S) Expression et communication La chose, le mot, le concept Dire et faire	SCIENCES DE L'HOMME (L/ES) Sciences de la nature et sciences de l'homme Expliquer, comprendre, interpréter	LE BEAU (L) Le beau, l'utile, l'agréable. Sentiment esthétique et jugement esthétique.
LE DESIR (L/ES/S) Instinct, besoin, désir Vouloir et désirer	LA PERCEPTION (L) Sentir, percevoir, juger, Sensible et intelligible	LA JUSTICE (L) Justice distributive et justice commutative. Vengeance et châtement. Justice et équité.
L'HISTOIRE (L/ES/S) Faire l'histoire, écrire l'histoire Objectivité scientifique et objectivité historique Evolution et progrès	L'IMAGINATION (L) Image et idée Imagination reproductrice et imagination créatrice	LES ECHANGES (ES) Donner et échanger. Valeur d'usage et valeur d'échange. Prix, valeur, dignité.
LA CONSCIENCE (L/ES/S) Conscience psychologique et conscience morale Conscience et connaissance Conscient et inconscient	LES MATHEMATIQUES (S) Définir et démontrer Physique et mathématiques	LA SCIENCE (L/ES/S) Science et histoire des sciences. Science et fausse science.
AUTRUI (L/ES) Connaissance et reconnaissance Pitié, amour, respect	L'ACTION (L/ES/S) Action et production La fin et les moyens L'acte et l'intention	LA RELIGION (L/ES/S) Le sacré et le profane. Religion naturelle et religion révélée. Foi et raison.
LE CORPS (L) Corps physique et corps vivant L'âme et le corps	LE TRAVAIL (L/ES/S) Activité animale et travail humain. Travail, jeu, loisir.	LA PHILOSOPHIE (L/ES/S) Philosophie et opinion. Philosophie et sagesse.
LE TEMPS (L) Temps de la conscience et temps du monde Le temps et l'éternité	L'ART (L/ES/S) Naturel et artificiel. Artiste et artisan. Imitation et création.	Pour les terminales qui comportent un oral, une note indiquant les œuvres étudiées figurera dans le livret scolaire des candidats ou sera remise à l'examineur par les candidats sans livret.
LA MORT (L) Mort biologique et mort humaine Mortel et immortel	LA MORALE (L/ES/S) Contrainte, obligation, nécessité. Le fait et le droit. Individu et personne. Intérêt et devoir.	
LA CONNAISSANCE (L/ES/S) Abstrait et concret Subjectif et objectif Théorique et pratique Penser et connaître	LA POLITIQUE (L/ES/S) Société et Etat. Sujet et citoyen. Droits de l'homme et droits du citoyen. Légal et légitime.	
LA RAISON (L/ES/S) Rationnel et raisonnable Nécessaire et contingent Universel, particulier, singulier	LA LIBERTE (L/ES/S) Spontanéité et autonomie. Indépendance et liberté. Hasard, destin, déterminisme. Liberté, servitude, aliénation.	
L'EXPERIENCE (L/ES/S) Expérience et expérimentation Hypothèse et loi	LE DROIT (L/ES) Violence, force, droit. Droit naturel et droit positif. Moral et légal.	
LE VIVANT (L/ES/S) Machine et organisme Causalité et finalité		

SERIES TECHNOLOGIQUES

Liste des thèmes de réflexion :

1. Nature et culture.
2. Opinion et vérité.
3. Art et technique.
4. La liberté et la loi.
5. Religion et société.